

Interpellation Steven Kubler et consorts

« Quel respect de l'article 68 du Règlement du Conseil communal ? »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le 1^{er} septembre 2021, notre Conseil communal acceptait un projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. Ne voyant arriver aucun préavis suite à cette acceptation, je m'en étais étonné lors de notre séance du 4 mai 2022.

La Municipalité a répondu à cette question le 1^{er} juin 2022 en précisant (je cite le procès-verbal, page 259) : « *La Municipalité vous informe que ce rapport-préavis sera déposé au Conseil communal dans les délais impartis fixés par l'art. 68 du Règlement du CC* ».

Pour rappel, l'article 68 prévoit, à son alinéa 5, que « Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans l'année qui suit le dépôt de la proposition ». Cet article correspond à l'article 33 de la Loi vaudoise sur les Communes.


A titre d'exemple dans le présent cas, la proposition a été déposée le 16 septembre 2020. La Municipalité avait donc un délai au 16 septembre 2021 pour y répondre. La réponse du 1^{er} juin 2022 était déjà hors délai de près d'une année. Aujourd'hui, plus de deux ans plus tard, toujours rien !

Cette situation questionne sur la prise en considération par la Municipalité de la volonté exprimée du Conseil communal.

Compte tenu de ce qui précède, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes :

- I. Comment la Municipalité interprète-t-elle le délai de l'article 68 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal ?
- II. Quel est le délai moyen dans lequel la Municipalité répond aux initiatives émanant du Conseil communal après leur dépôt ?
- III. Ce délai est-il conforme à l'article 68 alinéa 5 ?
- IV. Hormis le projet de modification du règlement sur le cimetière précité, d'autres initiatives émanant du Conseil communal ne sont-elles à ce jour pas traitées dans le délai de l'article 68 alinéa 5 et, si oui, combien ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.



Steven Kubler

